

# GUÉNANGE

## La politique des camps retranchés

**Malgré des frais d'éviction prohibitifs, la majorité ne se résoudra pas à laisser le hangar agricole en plein milieu du futur cœur de ville. Pour l'opposition, la stratégie ne passe pas.**

- VU 8 FOIS
  - LE 07/07/2017 À 05:00
- L'

histoire remonte au temps des frères de La Salle. À l'époque où ils occupaient le bâtiment aujourd'hui rasé et étaient propriétaires des terres situées tout autour. Il y a des dizaines d'années de cela, la Fondation, qui n'avait pas besoin de toute l'emprise foncière, avait cru bien faire en louant 2 hectares à un agriculteur local.

Aujourd'hui, les frères sont partis, l'imposant pensionnat a disparu du paysage et le site est passé sous pavillon municipal. Subsiste l'activité agricole du paysan et le hangar qui lui sert de lieu de stockage. Et c'est bien là le problème : cette activité est placée pile poil en plein milieu du futur cœur de ville. Une première tranche est en phase d'urbanisation depuis quelques mois ; la seconde ne devrait pas vraiment tarder compte tenu de la forte demande enregistrée sur la commune.

### 300 000 € quand même

Pour l'équipe de Jean-Pierre La Vaullée, il n'y a pas d'autre choix possible : « Si nous voulons mener à bien l'opération cœur de ville, nous devons payer les frais d'éviction de l'agriculteur. C'est dans les termes du contrat dont nous avons hérité en rachetant l'emprise foncière », explique-t-il. L'indemnité d'éviction en question, c'est 50 000 €. Somme à laquelle il faut rajouter 250 000 € pour la reconstruction d'un hangar similaire ailleurs (ce sera au lieu-dit Konseweg, à la sortie de la ville en direction de Volstroff). Sans compter la mise à disposition de terres cultivables (probablement sur le site des gravières une fois leur exploitation terminée).

Au final pour l'opposition, cela fait beaucoup. Lors du dernier conseil municipal, le sujet a fait se crispier Bernard Lécrivain. Lui estime qu'en période de disette, l'opération est un luxe que la commune n'a pas les moyens de s'offrir. « Au final, l'agriculteur recevra plus de terrain qu'il n'en perdra. Qu'il nous reverse 100 000€, alors ! » L'argument est tombé à plat. Pas découragé, l' élu est revenu à la charge : « Je ne vois pas le problème. Le hangar vous gêne ? Mais le tas de terre polluée qui se trouve au bout du terrain ne semble gêner personne... »

Eric Ballant, adjoint à l'urbanisme, a tenté une énième fois d'expliquer que « dans cinq ans, le hangar se trouvera au milieu d'un nouveau quartier » et que cela était tout simplement inenvisageable. « Il est important d'avoir un quartier clean », a rajouté le maire, résolu à faire passer la délibération portant sur les modalités d'éviction du paysan devenu embarrassant malgré lui.

Face aux assauts répétés du conseiller d'opposition, Eric Ballant a tranché : « J'ai entendu ta position. On reste sur la nôtre » Fermez le ban. Les six voix contre de l'opposition n'ont pas fait pencher la balance.